



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 17 décembre 2012 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 569 Décrétant l'imposition des taxes, permis et compensation pour l'année 2013

Ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce...19^ejour de.....décembre... de l'an deux mille douze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur générale et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2012, entre 13 et 16 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de décembre 2012.

Directeur général et secrétaire-trésorier